



LE GRAIN DE SEL d'Avril 2019

Journal d'information de la FSU Territoriale : Ville du Mans - CCAS - Le Mans Métropole

Édito :

FONCTION PUBLIQUE : ATTENTION DANGER !

Nous sommes tous et toutes des usager-es des services publics ; tous les jours nous pouvons, à titre collectif ou individuel, bénéficier de leurs interventions et de leurs actions en faveur du plus grand nombre ou même à titre individuel : Hôpital, Ecole, Equipements sportifs, Transports, Energie, Culture... Nombreux sont les secteurs, qui parfois sans que nous le sachions, relèvent du secteur public et qui, de fait, nous appartiennent parce que nous les finançons. Bien sûr les services publics pourraient être plus efficaces, mieux organisés, voire mieux gérés. Pour parvenir à cela il faudrait une réelle volonté politique, des moyens, des agents plus nombreux et mieux formés.

En réalité, le projet de loi dit de «transformation de la Fonction Publique» n'est qu'un projet de destruction de notre Fonction Publique car il vise à fermer encore des services, des écoles, etc. et à réduire leurs capacités d'action en diminuant le nombre d'agent-es ainsi que les budgets pour les faire fonctionner... Il vise aussi à transférer au privé des services publics ce qui nous reviendra plus cher à nous citoyen-nes car il faudra les payer en plus.

Dans les moments difficiles, la Fonction publique a montré toute son utilité et son savoir-faire.

A travers cette tentative de destruction des services publics «à la française» c'est notre modèle social qui est attaqué. Il faut le défendre et lui permettre d'être encore plus efficace.

Ce sont nos droits sociaux qui sont piétinés et la notion d'intérêt général, associée à l'esprit de service public, s'oppose à celle des intérêts particuliers qui accentuent les inégalités.

Il ne s'agit pas ici de défendre tel ou tel, il s'agit de préserver ce qui nous appartient, que nous finançons et que le gouvernement souhaite brader au secteur privé en faisant croire que ce sera moins cher.

Tout cela est faux ! Nous le vérifions dans notre vie quotidienne. Il s'agit aussi d'assurer le droit de chacun de s'adresser à des agents publics intègres, compétents, responsables, c'est tout le contraire que prépare le gouvernement : Infirmier.es, Enseignants, Pompiers..., qu'ils travaillent dans la fonction publique hospitalière, pour l'Etat, dans une Mairie ou un conseil départemental ou régional, les agents publics sont au service de la population pour satisfaire les besoins sociaux et vitaux.

L'ensemble des Fédérations syndicales de la Fonction Publique appelle à une journée d'action : le jeudi 09 Mai 2019.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉ-ES !

SLDTER 72 FSU Territoriaux

29 place d'Alger - étage1 - 72000 LE MANS

Tél : 02-43-23-92-65 ou 06-81-82-28-71

Mail : sdu.clias72@laposte.net ou fsu@lemans.fr

Suite de la rencontre avec Le Maire Président - FSU le 19/07/2018

Dons de jours de repos à un parent d'un enfant gravement malade ou aidant familial

Projet de protocole refusé !

Lors de la rencontre de début juillet, la Direction Générale semble « surprise » d'avoir émis un refus. Le Maire-Président est étonné que ce ne soit pas encore mis en place et demande que la question soit réglée.

Plus de 6 mois après cette rencontre, aucune proposition d'évolution sur ce sujet n'a été formulée par la collectivité ...Des collègues concernés par cette question ont des suggestions à faire.

La FSU demande donc que l'engagement du Maire-Président soit tenu rapidement.

Filière Médico-sociale, Assistants sociaux éducatifs- Educateurs de Jeunes Enfants, passage en catégorie A

La FSU demande :

- Que des discussions s'ouvrent sur **les régimes indemnitaires des Assistants sociaux éducatifs et des Educateurs de Jeunes Enfants,**

- Que soit déterminé un ratio d'avancements ainsi que des critères exhaustifs sur les nouveaux grades pour la prochaine Commission d'Avancement Paritaire.

Ces demandes font suite au passage en catégorie A au 1^{er} février 2019 de ces cadres d'emplois dans la filière médico-sociale.

Il est évident que la revalorisation de ces grilles n'est pas à la hauteur du niveau de qualification exigée et des responsabilités exercées par les professionnelles.

Plusieurs collectivités ont déjà ouvert des négociations sur ces différents points.

Pour information, les agents ont été franchisés de 6 heures sur Gestor dès le 1^{er} Février !

Il est souhaitable que les élus et l'Administration soient aussi réactifs pour ouvrir des négociations avec les organisations syndicales représentatives.



La journée d'action du 28 mars, a rassemblé des milliers de professionnel-le-s et de parents dans la rue avec « Pas de bébés à la consigne » pour dénoncer les futures ordonnances très inquiétantes concernant les modes d'accueil des jeunes enfants.

Localement un rassemblement a eu lieu devant la crèche des Sablons (FSU-CGT).

Le collectif a décidé de faire signer une pétition, auprès des Parents, professionnel.le.s, citoyen.ne.s, ensemble pour un printemps des modes d'accueil.

Retrouvez la pétition sur : <http://www.pasdebebesalaconsigne.com/>

La FSU, continuera son engagement dans le collectif " Pas de bébés à la consigne ! " Pour un accueil de qualité, et une reconnaissance des professionnels.

CCAS

Le prochain CTP du CCAS aura lieu le Vendredi 17 mai, les points suivants seront à l'ordre du jour :

- Apprentissage pour les aides à domicile et aides soignants
- Schéma de service des agents du siège du service EHPA—Mobilité
- Service Accueil intendance : rattachement hiérarchique

Pour information nous avons demandé que soit rajouté à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Règlement intérieur
- Regroupement des services Aides et de Soins à domicile, au 72 rue du miroir.

Un compte rendu écrit de la visite des locaux a été diffusé aux agents concernés.

CHSCT : La démocratie mais pas toujours !!!

Lors de la mise en place du nouveau CHSCT mutualisé, Ville / Le Mans Métropole / CCAS, le premier point prévoyait le vote du règlement intérieur, et, entre autres, l'élection du secrétaire élu-e du personnel, responsable, avec la présidente du CHSCT, de l'organisation et du fonctionnement.

La FSU a demandé que :

- Ce poste tourne sur l'ensemble du mandat de 4 ans, afin que chaque organisation syndicale occupe le poste de secrétaire. (Refus de la CGT).
- Du fait de la mutualisation du CHSCT, qu'un poste de secrétaire adjoint soit créé.
- Que le temps attribué au secrétaire pour fonctionner, soit augmenté : il était proposé 12,5 jours, comme pour le dernier mandat, les élus ont accepté de le porter à 15 jours.

Ces 2 propositions ont finalement été validées mais le vote a ensuite révélé quelques surprises :

L'élection de la secrétaire CHSCT est revenue à la CGT et celui de la secrétaire adjointe à FO !

La CGT avait revendiqué haut et fort avant l'élection du secrétaire que ce poste lui revenait du fait qu'elle avait obtenu le plus de voix aux dernières élections professionnelles.

Sur le poste de secrétaire adjoint la CGT a préféré voter pour la candidate FO, l'organisation arrivée troisième en voix aux dernières élections, alors que la FSU est la deuxième organisation en voix.

La FSU, malgré ces petits « arrangements », restera engagée à faire vivre le CHSCT, en restant au service des agents avant toute préoccupation électoraliste.

Société Publique Locale

SPL ? : Société Publique Locale constituée de fonds publics locaux et intervenant sur des périmètres d'action de nos services (aménagement urbain, architecture ...) et en théorie dans le cadre de politiques publiques précises. La société n'est pas mise en concurrence car elle est considérée comme un quasi- service contrôlé comme le sont nos services en régie.

Lors de la création de la SPL locale, **Cénovia Cités**, nous avons alerté les élus par courrier et informé les agents dans notre journal de **septembre 2017** sur le danger d'une « **quasi** » **externalisation sous couvert de « quasi-régie »**.

Où en sommes- nous sur les missions de la SPL ?

L'un des arguments était le gain de temps par rapport aux services en régie : quand est-il réellement ? et surtout pour quel coût financier ? L'argent remis pour constituer le capital aurait pu servir à créer des emplois dans nos services pour répondre à la demande de projets de nos employeurs. Est-ce qu'il fallait juste sauver la SEM historique qui continue à investir dans des projets purement privés avec des fonds publics (programme immobilier de la Visitation, sociétés privées de prestations de service, etc.) ?

Nous signalions que l'article relatif aux rémunérations des représentants des collectivités est quant à lui suffisamment souple pour leur permettre de bénéficier non seulement de jetons de présence mais également « d'avantages particuliers » : quand en est-il réellement ? Il y a des risques éthiques sur le mélange des responsabilités (SEM, SPL, collectivités, privé).

Depuis, un arrêt du Conseil d'État du 14 novembre 2018 a mis fin à différentes positions contradictoires des juridictions administratives. Elle va obliger les collectivités à modifier leur pratique en matière de création de SPL. Il est toujours possible de créer une SPL entre communes pour des compétences restant communales mais sur le point d'être en tout ou partie inter-communalisées. Une fois l'inter-communalisation intervenue, il appartient aux communes de transférer à l'EPCI les deux-tiers des actions de la SPL. **Le fondement juridique de la SPL Cénovia Cités est donc fragilisé** car non conforme à cette décision .

Quelle conclusion juridique en sera tirée par nos collectivités ?

LA FSU Territoriale des communaux du Mans à l'initiative pour rassembler et porter ensemble les revendications des agents

La FSU a invité l'ensemble des organisations syndicales de nos collectivités (CGT-FO-UNSA-CFDT-SUD-CNT) le 22 janvier 2019 afin de construire une plate-forme revendicative, et d'interpeller le Maire-Président.

Celle-ci porte sur plusieurs axes de revendications :

- La mise en place d'un plan de lutte communautaire contre la précarité :

- La stagiairisation des agents de cat C occupant des postes définitivement vacants,
- L'examen paritaire des situations des contractuels de nos collectivités,
- Le réexamen du temps de travail des vacataires pour tendre à la pérennisation des postes et l'intégration dans la fonction publique.

- Sur le pouvoir d'achat :

- Une augmentation de la dotation complémentaire de rémunération,
- Des ratios d'avancements à 100%,

L'augmentation de la participation employeur sur les mutuelles complémentaires...

L'augmentation de la dotation COS permettrait par ailleurs un soutien supplémentaire en destination des agents.

Localement, une mesure pourrait constituer un élément d'avancée significatif :

Mettre un terme à la baisse des effectifs de ces dernières années (environ 200 postes)

Nous demandons par ailleurs de porter nos revendications au niveau national :

- L'augmentation du point d'indice,
- La suppression du jour de carence,
- Le maintien du volume des effectifs et donc de la qualité du service public,
- Le maintien de la retraite par répartition.

Les organisations syndicales (sauf SUD et CNT, non invités) ont été reçues le 1^{er} mars par l'élu en charge du personnel et l'administration pour un premier tour de table sur ces revendications. Si lors de cette réunion, on nous a affirmé que des réponses positives pouvaient être apportées à nos revendications, un arbitrage du Maire-Président aurait dû avoir lieu mi-avril.

A ce jour, Nous sommes toujours dans l'attente de ces éléments de réponse.

La FSU continuera à porter les revendications dans un cadre d'une intersyndicale la plus large possible, à l'image de la diversité des agents de nos collectivités.

CAP Promotions internes et avancements de grade 2019

La prochaine CAP est annoncée pour le 27 juin prochain, la FSU revendique toujours de passer les ratios d'avancements à 100% et que soit négocié un protocole d'accord sur les avancements de grade.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.